

Esso Raffinage

Société par Actions Simplifiée au capital de 34 465 960,75 euros
Siège social : 20 rue Paul Héroult - 92000 Nanterre
- 379 914 237 R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION ÉCRITE ADRESSEE A L'ASSOCIE UNIQUE

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq,

La société ESSO Société Anonyme Française, au capital de 98 337 521,70 euros, dont le siège social est situé 20 rue Paul Héroult – 92000 Nanterre, représentée par Monsieur Charles Amyot, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,

Propriétaire de la totalité des 2 260 063 actions de 15,25 euros chacune composant le capital social de la société par actions simplifiée Esso Raffinage, ci-après l'Associé Unique,

Faisant suite à la consultation écrite qui lui a été adressée le 25 juin 2025,

A approuvé les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024, approuve ces rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été arrêtés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024, à savoir :

Report à nouveau avant affectation :	29 805 833,16 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	<u>255 640 732,36 euros</u>
Soit un total de :	285 446 565,52 euros

De la façon suivante :

Dividende :	201 145 607,00 euros
Report à nouveau après affectation :	<u>84 300 958,52 euros</u>
Soit un total de :	285 446 565,52 euros

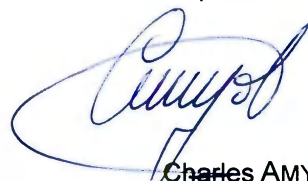
Le dividende net ressort à 89,00 euros pour chacune des 2 260 063 actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende.

L'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

Pour les publications légales, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Esso Société Anonyme Française
Représenté par



Charles AMYOT
Président du Conseil d'Administration
Et Directeur Général

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Esso Raffinage S.A.S.

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 34 465 961 €

20 rue Paul Héroult
92000 Nanterre

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée
d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
et du Centre
632 013 843 RCS Nanterre

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Société Esso Raffinage S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Associé unique de la société Esso Raffinage S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Esso Raffinage S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société^{Erreur ! Signet non défini.} à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-Sur-Seine, le 25 juin 2025

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Lionel Cudey
Associé

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	39 682 073,78	39 568 734,79	113 338,99	175 935,00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	74 380,75		74 380,75	72 785,13
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	11 272 212,76	3 590 242,96	7 681 969,80	11 272 212,76
Constructions	220 316 918,40	182 939 769,94	37 377 148,46	48 986 559,00
Installations techniques, matériel, outillage	1 474 308 037,50	1 174 148 092,25	300 159 945,25	280 480 561,89
Autres immobilisations corporelles	13 345 188,17	12 078 006,18	1 267 181,99	1 551 938,00
Immobilisations en cours	48 706 868,79		48 706 868,79	51 773 099,39
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	9 124,82		9 124,82	9 124,82
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	18 547,35		18 547,35	18 171,47
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 807 733 352,32	1 412 324 846,12	395 408 506,20	394 340 387,46
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	37 865 808,00	24 290 763,38	13 575 044,62	27 139 745,36
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	248 033 515,97		248 033 515,97	202 988 794,28
Autres créances	304 848 428,69		304 848 428,69	223 635 724,87
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	17 558 612,17		17 558 612,17	20 122 971,36
ACTIF CIRCULANT	608 306 364,83	24 290 763,38	584 015 601,45	473 887 235,87
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	69 686,83		69 686,83	71 923,41
TOTAL GENERAL	2 416 109 403,98	1 436 615 609,50	979 493 794,48	868 299 546,74

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel (dont versé :)	34 465 960,75	34 465 960,75
Primes d'émission, de fusion, d'apport	98 092 299,23	98 092 299,23
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	1 125 868,90	1 125 868,90
Réserve légale	3 446 596,08	3 446 596,08
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	949 953,81	949 953,81
Report à nouveau	29 805 833,16	-13 361 710,43
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	255 640 732,36	43 167 543,59
Subventions d'investissement	206 818,63	326 758,21
Provisions réglementées	225 078 938,35	317 247 352,99
CAPITAUX PROPRES	648 813 001,27	485 460 623,13
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	204 686,83	3 839 655,41
Provisions pour charges	154 314 984,02	151 987 870,00
PROVISIONS	154 519 670,85	155 827 525,41
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	144 988,25	275 676,28
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	2 462,38	12 874 033,16
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 936 774,40	157 291 223,83
Dettes fiscales et sociales	39 154 126,50	56 570 464,93
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	922 770,83	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	176 161 122,36	227 011 398,20
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	979 493 794,48	868 299 546,74

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	893 864 985,87		893 864 985,87	775 353 573,32
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	893 864 985,87		893 864 985,87	775 353 573,32
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			6 113 797,00	7 563 644,00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			76 649 502,82	25 889 406,35
Autres produits			2 436 148,47	1 361 049,19
PRODUITS D'EXPLOITATION			979 064 434,16	810 167 672,86
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			79 285 290,66	125 297 492,41
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			1 723 255,03	-2 902 849,13
Autres achats et charges externes			438 365 132,46	310 220 555,09
Impôts, taxes et versements assimilés			17 692 370,66	17 010 804,00
Salaires et traitements			96 593 422,76	91 221 626,11
Charges sociales			65 554 385,37	64 323 187,06
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			36 540 933,50	35 888 990,61
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			13 507 301,26	365 986,32
Dotations aux provisions			44 602 800,83	38 818 923,41
Autres charges			10 571 831,45	10 023 464,89
CHARGES D'EXPLOITATION			804 436 723,98	690 268 180,77
RESULTAT D'EXPLOITATION			174 627 710,18	119 899 492,09
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			8 218 796,39	6 107 069,21
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			8 218 796,39	6 107 069,21
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			78 128,17	14 227,04
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			78 128,17	14 227,04
RESULTAT FINANCIER			8 140 668,22	6 092 842,17
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			182 768 378,40	125 992 334,26

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	533 580,00	397 982,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	95 744 247,31	1 480 826,53
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	266 426 505,17	45 148 300,20
PRODUITS EXCEPTIONNELS	362 704 332,48	47 027 108,73
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 371 076,25	49 523 000,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	156 340 022,90	17 152 447,92
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	63 226 182,30	42 964 488,93
CHARGES EXCEPTIONNELLES	235 937 281,45	109 639 936,85
RESULTAT EXCEPTIONNEL	126 767 051,03	-62 612 828,12
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	10 023 888,38	8 755 081,00
Impôts sur les bénéfices	43 870 808,69	11 456 881,55
TOTAL DES PRODUITS	1 349 987 563,03	863 301 850,80
TOTAL DES CHARGES	1 094 346 830,67	820 134 307,21
BENEFICE OU PERTE	255 640 732,36	43 167 543,59

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1) REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement de l'ANC n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au Plan Comptable Général et aux règlements en vigueur ainsi qu'en fonction des normes spécifiques de la profession.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels industriels et sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis sur 15 ans.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (à leur valeur d'apport en ce qui concerne les immobilisations apportées par Esso S.A.F) ou à leur coût de production par l'entreprise. Les dépenses ayant pour objet de prolonger de manière significative la durée de vie des installations industrielles sont immobilisées.

La dépréciation des immobilisations corporelles est constatée par la voie d'amortissements linéaires faisant l'objet d'un plan d'amortissement et calculés en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations, selon les normes généralement admises dans la profession. Quand les dispositions fiscales l'autorisent, un complément d'amortissements (dégressifs) est constaté par la voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes:

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

Immobilisations Financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût de souscription ou d'acquisition par la société. A la clôture de l'exercice, il est procédé à la comparaison de la valeur brute avec celle de la quote-part des capitaux propres que les titres représentent. Dans les cas où cette dernière est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, sauf dans les cas où il existe des plus-values potentielles certaines.

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Compte tenu de son activité, Esso Raffinage S.A.S. est concernée par les dispositions prises par l'Union Européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Conformément au règlement n°2012-3 du 4 octobre 2012, les quotas sont depuis le 1er janvier 2013 comptabilisés dans les comptes de stocks selon les règles suivantes :

- Les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle ;
- Les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (*First in, First out*) ;
- Les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre et être restitués à l'Etat soit vendus,

A la clôture,

- une provision d'achat de quotas évaluée à la valeur marché en date de clôture est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par la société,
- un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles,
- Les achats ou les cessions de quotas destinés à faire face à un manque ou un surplus de quotas sont enregistrés en « achats de matières premières et autres approvisionnements ».

Stocks

Les stocks de marchandises non pétrolières et de matières consommables d'exploitation et d'entretien sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est calculée sur les seuls articles critiques et est basée sur le délai depuis le dernier mouvement de chaque article en appliquant les taux suivants :

Dernier mouvement < à 2ans	dépréciation 0%
2 ans < dernier mouvement et < 3 ans	dépréciation 50%
3 ans < dernier mouvement et < 4 ans	dépréciation 60%
4 ans < dernier mouvement et < 5 ans	dépréciation 70%
5 ans < dernier mouvement et < 6 ans	dépréciation 80%
Dernier mouvement > à 6ans	dépréciation 90%

Dépenses de remise en état des unités de Raffinage

Elles donnent lieu à la constitution d'une provision pour grosses réparations afin de répartir les charges relatives aux "inspections métal" sur les exercices au cours desquels l'utilisation des unités a créé la nécessité d'effectuer ces travaux de remise en état. Le montant de la provision pour grosses réparations s'élève à 112 855 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Intéressement et participation

Un nouvel accord sur la participation, l'intéressement a été signé en juin 2023 pour une durée de 3 ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France qui ont des relations économiques sur le site de Port-Jérôme-Gravenchon.

La répartition de l'enveloppe de l'intéressement-participation s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales de chacune des trois sociétés.

Comptes consolidés

En application des articles 833-29, 833-2/10 et 833-2/11 du Plan Comptable Général, la société Esso Raffinage S.A.S. est comprise dans le périmètre d'intégration du groupe consolidé Esso S.A.F. dont la tête de groupe Esso S.A.F. a son siège social situé au 20 Rue Paul Héroult – 92000 Nanterre (R.C.S. Nanterre 542 010 053).

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie de Fos-sur-Mer

La raffinerie de Fos-sur-Mer a été mise progressivement à l'arrêt à partir du 20 janvier 2024. Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service. Certains équipements ont également été remplacés par du matériel de dernière génération. Ce grand arrêt programmé a également permis de réaliser de nombreux projets d'efficacité énergétique et d'intégration thermique pour réduire les émissions de CO₂ de la raffinerie et ainsi préparer le chemin d'une décarbonation des activités de la raffinerie.

Ce chantier réalisé par le personnel Esso et par des entreprises intervenantes a représenté environ 500 000 heures de travail réalisées par 1 500 personnes présentes sur le site pendant les travaux.

Les unités de production ont redémarré progressivement à partir du 08 mars 2024.

Incendie à la raffinerie de Gravenchon

Un feu s'est déclaré le 11 mars 2024 sur une unité de distillation de la raffinerie de Gravenchon faisant cinq blessés légers. Il a été rapidement maîtrisé par les moyens internes du site. Le Plan d'opérations interne déclenché a été levé le mardi 12 mars. Après les travaux de réparation, la raffinerie a progressivement redémarré à partir du 19 mai. Pendant cette période de travaux, la raffinerie a opéré à environ 50 % de sa capacité de production et les équipes du groupe Esso se sont mobilisées pour assurer l'approvisionnement des clients.

Cession des activités raffinage et logistique du sud de la France à la société Rhône Énergies.

À l'issue du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel entamé le 11 avril 2024 et après obtention des autorisations d'usage pour ce type de transaction, le groupe Esso S.A.F. a cédé au 1er novembre ses activités de raffinage et de logistique dans le sud de la France à la société Rhône Énergies, dont les actionnaires sont Entara LLC et Trafigura Pte Ltd.

Cette cession comprend la vente de la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer, détenue par Esso Raffinage, d'autres actifs détenus par Esso S.A.F. dont les dépôts de Toulouse, Villette-de-Vienne et les inventaires détenus sur les sites cédés pour une quantité de 797 Kt.

Dans le cadre de cette cession, les salariés de la société Esso Raffinage et de la société Esso S.A.F. travaillant sur les sites concernés ont été transférés dans la nouvelle entité Rhône Énergies conformément à la réglementation en vigueur.

Projet de restructuration des activités de la société ExxonMobil Chemical France

La société ExxonMobil Chemical France (EMCF), affiliée du groupe ExxonMobil et cliente du groupe Esso S.A.F., a communiqué le 11 avril 2024 son projet d'arrêt définitif du vapocraqueur et ses unités aval de l'usine EMCF de Port-Jérôme-sur-Seine en 2024.

Ce projet ne concerne pas les opérations de la raffinerie Esso de Port-Jérôme-sur-Seine. Cependant, ce projet nécessite une adaptation des services mutualisés actuellement fournis par le groupe Esso S.A.F. à EMCF. Après consultation des instances représentatives du personnel, la réorganisation qui en découle sera mise en place d'ici fin 2025 pour un coût estimé à 39 millions d'euros pour le groupe Esso S.A.F. (dont 33 millions d'euros pour Esso Raffinage) et intégralement pris en charge par EMCF.

Quantités de pétrole brut traité en raffinerie

Les raffineries du groupe ont traité 12,6 millions de tonnes de pétrole brut en 2024 en baisse de 17,6 % par rapport à 2023, dont 9 millions de tonnes traitées par la raffinerie de Gravenchon soit un taux d'utilisation de 75 % de sa capacité théorique de traitement et 3,6 millions de tonnes traitées par la raffinerie de Fos-sur-Mer ce qui représente un taux d'utilisation de 65 % par rapport à sa capacité théorique (ramenée sur une durée de 10 mois).

Pour rappel, la raffinerie de Fos-sur-Mer a procédé à un grand arrêt pour maintenance programmée à partir du 20 janvier pour commencer à redémarrer le 8 mars. Cette raffinerie a été cédée à Rhône Énergies le 1er novembre 2024.

Un incendie s'est déclaré le 11 mars sur une unité de distillation de la raffinerie de Gravenchon. Le redémarrage des unités de production endommagées par l'incendie s'est déroulé progressivement à partir du 19 mai après deux mois de réparations.

	2024	2023
1 ^{er} trimestre	2,8	3,4
2 ^e trimestre	2,6	3,7
3 ^e trimestre	4,0	4,2
4 ^e trimestre	3,2	4,0
Total année	12,6	15,3

Autres informations

Esso Raffinage S.A.S. fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la mère est la société Esso S.A.F.

3) FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Arrêt pour maintenance programmée de certaines unités de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine

À partir du 1er mars 2025, La raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine a débuté en séquence l'arrêt de certaines unités dans le cadre d'un grand arrêt planifié. Ces opérations d'arrêt ont été préparées de manière à limiter les nuisances de toutes natures. Cet arrêt technique programmé permet de procéder à des inspections détaillées d'équipements habituellement en service continu et d'améliorer notamment la performance environnementale et la compétitivité du site. Ce grand arrêt permettra également de réaliser de nombreux projets dont des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO2. La direction de la raffinerie, en liaison avec les directions des entreprises intervenantes, met en œuvre les moyens nécessaires pour que cet arrêt se déroule en sécurité et en minimisant les nuisances pouvant être causées aux communautés avoisinantes.

4) ETAT DE L' ACTIF IMMOBILISE

(milliers d'euros)

2024	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	42 993	(39)	73	(3 345)	39 682
Immobilisations incorporelles en cours	73	74	(73)		74
Total I	43 066	35	0	(3 345)	39 756
Immobilisations corporelles					
Terrains	11 272				11 272
Constructions	221 926	564	2 564	(4 737)	220 317
Installations techniques, matériels et outillages indu	1 792 606	19 199	34 572	(372 069)	1 474 309
Autres immobilisations corporelles	16 158		223	(3 036)	13 345
En-cours et autres	51 773	34 293	(37 359)		48 707
Total II	2 093 735	54 056	0	(379 842)	1 767 950
Immobilisations financières					
Participations	9				9
Créances rattachées à des participations	0				0
Prêts	18				18
Autres immobilisations financières	0				0
Total III	27	0	0	0	27
Total général	2 136 828	54 091	0	(383 187)	1 807 733

(milliers d'euros)

2024	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	42 818	80	(3 328)	39 570
Immobilisations corporelles	1 534 885	61 388	(223 518)	1 372 755
Immobilisations financières				
Total	1 577 703	61 468	(226 846)	1 412 325

5) DETAIL DES STOCKS

(milliers d'euros)

Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Matières consommables	37 866	(24 291)	13 575
Quotas de CO2	0	0	0
Total	37 866	(24 291)	13 575

6) VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social d'ERSAS de 34 465 960,75 euros est composé de 2 260 063 actions de 15,25 euros de nominal.

(milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	132 558			132 558
Ecart de réévaluation 1976	1 126			1 126
Réserve légale	3 447			3 447
Autres réserves facultatives	950			950
Report à nouveau	(13 362)	43 168		29 806
Résultat 2023	43 168		(43 168)	0
Résultat 2024		255 641		255 641
Subventions d'investissement	327		(120)	207
Provisions réglementées				
- pour investissement	0			0
- pour amortissements dérogatoires	317 247	5 244	(97 412)	225 078
Total	485 461	304 053	(140 700)	648 813

7) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour risques					
- pour risque fiscal	50		(50)		0
- pour perte de change	72	70	(72)		70
- pour litiges	3 635		(3 500)		135
- pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	83			(83)	0
Total provisions pour risques	3 840	70	(3 622)	(83)	206
Provisions pour charges					
- pour retraites et médailles du travail (1)	2 122		(399)		1 723
- pour grosses réparations	143 438	43 633	(47 729)	(26 487)	112 855
- pour plan social	346	33 055	(346)		33 055
- pour remédiation	3 300		(300)		3 000
- autres	2 782	900			3 682
Total provisions pour charges	151 988	77 588	(48 774)	(26 487)	154 315

Note :

(1) La provision pour pensions correspond à l'engagement de gratification pour longs services. En matière de pensions et obligations similaires, voir également les engagements hors bilan dans la présente annexe.

8) AUTRES DEPRECIATIONS

(milliers d'euros)

Catégories des dépréciations	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	0			0
Sur immobilisations corporelles (1)	164 785		-164 785	0
Sur immobilisations financières	0			0
Sur actif circulant	12 449	13 507	-1 665	24 291
Total	177 235	13 507	-166 450	24 291

En 2024, L'intégralité de la dépréciation des actifs constatée au 31 décembre 2023 a été reprise sur l'exercice 2024 pour le montant de 164 785 milliers d'euros suite au test de dépréciation réalisé à la clôture de l'exercice.

Ainsi, la valeur des actifs immobilisés a été comparée à la valeur d'entreprise de la société Esso Raffinage S.A.S. Celle-ci a été obtenue à partir de la valeur d'utilité calculée en base IFRS conformément à la norme IAS 36 et déterminée à partir

- d'actualisation des flux de trésorerie prévus pour 2025 et prévisions estimées sur la période 2026-2031 tenant compte de la baisse structurelle de la demande associée à la transition énergétique ;

Les autres hypothèses intègrent

- une valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini de 0 % ;
- des prix du pétrole brut projeté à l'horizon 2030+ à 70 \$/baril ;
- une conversion en euros des flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollar à 1,05 \$/€ et actualisés à un taux de 8 % correspondant au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. ;

9) STRUCTURE FINANCIERE

La société Esso Raffinage S.A.S. dispose d'une convention de trésorerie avec la société mère Esso S.A.F. ainsi que d'une ligne de financement court terme auprès de la société EMCH (ExxonMobil Capital Hungary KFT) filiale de financement du groupe ExxonMobil. Au 31 décembre 2024, ces lignes de crédit n'étaient pas utilisées.

10) COMMENTAIRES SUR LES CREANCES ET LES DETTES

Les créances à plus d'un an comprennent 8 459 milliers d'euros de catalyseurs en charges comptabilisées d'avance.

(milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	9		9
Prêts	18		18
Autres immobilisations financières	0		0
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	248 034	248 034	
Autres créances	304 848	304 848	
Sous-total	552 909	552 882	27
Charges constatées d'avance	17 559	9 100	8 459
Total général	570 468	561 982	8 486

Le montant des dettes à plus d'un an est détaillé ci-dessous :

(milliers d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2024	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			0-1 mois	1 mois-2 mois	2 mois-3 mois	> 3 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	64 741	59 102	5 362	240	18	19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	71 196	71 196				
Total	135 937	130 298	5 362	240	18	19

11) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est un profit de 126 767 milliers d'euros contre une perte de 62 613 milliers d'euros en 2023.

Ce résultat comprend :

- une dotation aux amortissements dérogatoires pour un montant de 5 244 milliers d'euros;
- une reprise d'amortissements dérogatoires pour un montant de 97 412 milliers d'euros;
- une moins value nette de cession des immobilisations de la raffinerie de Fos-sur-Mer pour le montant de 76 014 milliers d'euros ;
- une charge nette de coûts liés à la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer pour 15 946 milliers d'euros
- une charge exceptionnelle de 9 563 milliers d'euros correspondant aux dotations aux amortissements des immobilisations qui ont fait l'objet d'une dépréciation;
- une reprise de l'intégralité de la provision pour dépréciation des immobilisations de 164 785 milliers d'euros ;
- une reprise de provision pour litige droit social de 3 500 milliers d'euros ;
- une dotation à la provision pour le plan social 2025 de 33 055 milliers d'euros.

12) EFFECTIF MOYEN

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2024	2023	2024	2023
Cadres	234	255	5	5
Agents de maîtrise, employés et techniciens	868	902	14	15
Ouvriers	147	164	-	1
TOTAL	1 249	1 321	19	21

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

13) ENGAGEMENTS HORS BILAN

13.1 Engagements donnés

(milliers d'euros)

Engagements donnés	2024	2023
Engagement pour retraites du personnel (1)	202 002	242 998
Engagements d'achats d'immobilisations (2)	53 958	39 272
Autres engagements donnés (3)	3 379	5 672
Total	259 339	287 942

(1) Estimation des charges potentielles futures envers

- Les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière.
- Le personnel en activité

Le calcul des engagements de retraite intègre :

- un taux d'actualisation financière de 3,5 % (taux de référence utilisé : Obligations d'entreprises cotées « AA ») ;
- un taux d'inflation à long terme de 2 % pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/ femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso Raffinage en 2024 s'établit à 11 756 milliers d'euros.

En 2024, La société n'a pas effectué de versement auprès d'un Organisme de Fonds de Pension en vue d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Cette sécurisation permet de répondre à l'obligation qui est faite aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10% à 50% des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

Réforme des retraites 2023

Cette réforme est entrée en application le 1er septembre, conformément à la loi du 14 avril 2023. Pour les assurés soumis à la règle commune, l'âge de départ en retraite fixé initialement à 62 ans est porté à 62 ans et 3 mois pour les personnes nées entre le 1er septembre 1961 et le 31 décembre 1961, et augmente d'un trimestre par année de naissance pour atteindre l'âge de 64 ans pour les personnes nées à partir du 1er janvier 1968. L'impact de cette réforme en 2023 sur le montant des engagements de retraite était un gain de 4 millions d'euros, non significatif au vu des montants de ceux ci.

(2) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(3) Les autres engagements donnés comprennent l'engagement implicite de la société sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC.

13.2 Engagements reçus

(milliers d'euros)

Engagements reçus	2024	2023
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'Esso S.A.F.	20 500	20 500
Total	20 500	20 500

13.3 Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet de serre (SEQE) au 1^{er} janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO₂ aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQE. Une quatrième phase du SEQE a commencé en 2021. Elle durera jusque 2030, avec une étape intermédiaire en 2025. Les quotas alloués pour chaque installation ont été publiés par la Commission Européenne en juillet 2021, à partir des soumissions des raffineurs européens faites en 2019 de leurs émissions réelles en 2016/2017/2018.

Les quotas alloués à compter de 2021 ont été réduits d'environ 10 %. Dans le cadre de la nouvelle feuille de route climatique de la Commission Européenne, le projet de révision de la directive ETS publié fin 2022 comprend une proposition d'accélérer cette réduction, le « Pacte Vert » Européen ayant pour ambition une réduction des émissions de 55 % en 2030 au lieu de 40 % (objectif « Fit for 55 »).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les achats de quotas sont effectués par une société affiliée au groupe ExxonMobil au niveau européen. Cette société refacture ensuite à Esso Raffinage (ERSAS) la quantité de quotas qu'ERSAS doit restituer à l'Etat calculée à partir de ses émissions et diminuée des quotas alloués gratuitement par l'Etat.

(milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	quotas alloués	quotas restitués
année 2021	1 690	2 585
année 2022	1 690	2 407
année 2023	1 690	2 610
année 2024	1 694	2 249
Total années 2021-2030	6 764	9 851

CERTIFIÉ CONFORME

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	39 682 073,78	39 568 734,79	113 338,99	175 935,00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	74 380,75		74 380,75	72 785,13
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	11 272 212,76	3 590 242,96	7 681 969,80	11 272 212,76
Constructions	220 316 918,40	182 939 769,94	37 377 148,46	48 986 559,00
Installations techniques, matériel, outillage	1 474 308 037,50	1 174 148 092,25	300 159 945,25	280 480 561,89
Autres immobilisations corporelles	13 345 188,17	12 078 006,18	1 267 181,99	1 551 938,00
Immobilisations en cours	48 706 868,79		48 706 868,79	51 773 099,39
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	9 124,82		9 124,82	9 124,82
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	18 547,35		18 547,35	18 171,47
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 807 733 352,32	1 412 324 846,12	395 408 506,20	394 340 387,46
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	37 865 808,00	24 290 763,38	13 575 044,62	27 139 745,36
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	248 033 515,97		248 033 515,97	202 988 794,28
Autres créances	304 848 428,69		304 848 428,69	223 635 724,87
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	17 558 612,17		17 558 612,17	20 122 971,36
ACTIF CIRCULANT	608 306 364,83	24 290 763,38	584 015 601,45	473 887 235,87
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	69 686,83		69 686,83	71 923,41
TOTAL GENERAL	2 416 109 403,98	1 436 615 609,50	979 493 794,48	868 299 546,74

CERTIFIÉ CONFORME

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel (dont versé :)	34 465 960,75	34 465 960,75
Primes d'émission, de fusion, d'apport	98 092 299,23	98 092 299,23
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	1 125 868,90	1 125 868,90
Réserve légale	3 446 596,08	3 446 596,08
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	949 953,81	949 953,81
Report à nouveau	29 805 833,16	-13 361 710,43
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	255 640 732,36	43 167 543,59
Subventions d'investissement	206 818,63	326 758,21
Provisions réglementées	225 078 938,35	317 247 352,99
CAPITAUX PROPRES	648 813 001,27	485 460 623,13
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	204 686,83	3 839 655,41
Provisions pour charges	154 314 984,02	151 987 870,00
PROVISIONS	154 519 670,85	155 827 525,41
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	144 988,25	275 676,28
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	2 462,38	12 874 033,16
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 936 774,40	157 291 223,83
Dettes fiscales et sociales	39 154 126,50	56 570 464,93
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	922 770,83	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	176 161 122,36	227 011 398,20
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	979 493 794,48	868 299 546,74

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	893 864 985,87		893 864 985,87	775 353 573,32
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	893 864 985,87		893 864 985,87	775 353 573,32
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			6 113 797,00	7 563 644,00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			76 649 502,82	25 889 406,35
Autres produits			2 436 148,47	1 361 049,19
PRODUITS D'EXPLOITATION			979 064 434,16	810 167 672,86
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			79 285 290,66	125 297 492,41
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			1 723 255,03	-2 902 849,13
Autres achats et charges externes			438 365 132,46	310 220 555,09
Impôts, taxes et versements assimilés			17 692 370,66	17 010 804,00
Salaires et traitements			96 593 422,76	91 221 626,11
Charges sociales			65 554 385,37	64 323 187,06
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			36 540 933,50	35 888 990,61
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			13 507 301,26	365 986,32
Dotations aux provisions			44 602 800,83	38 818 923,41
Autres charges			10 571 831,45	10 023 464,89
CHARGES D'EXPLOITATION			804 436 723,98	690 268 180,77
RESULTAT D'EXPLOITATION			174 627 710,18	119 899 492,09
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			8 218 796,39	6 107 069,21
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			8 218 796,39	6 107 069,21
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			78 128,17	14 227,04
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			78 128,17	14 227,04
RESULTAT FINANCIER			8 140 668,22	6 092 842,17
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			182 768 378,40	125 992 334,26

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	533 580,00	397 982,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	95 744 247,31	1 480 826,53
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	266 426 505,17	45 148 300,20
PRODUITS EXCEPTIONNELS	362 704 332,48	47 027 108,73
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 371 076,25	49 523 000,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	156 340 022,90	17 152 447,92
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	63 226 182,30	42 964 488,93
CHARGES EXCEPTIONNELLES	235 937 281,45	109 639 936,85
RESULTAT EXCEPTIONNEL	126 767 051,03	-62 612 828,12
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	10 023 888,38	8 755 081,00
Impôts sur les bénéfices	43 870 808,69	11 456 881,55
TOTAL DES PRODUITS	1 349 987 563,03	863 301 850,80
TOTAL DES CHARGES	1 094 346 830,67	820 134 307,21
BENEFICE OU PERTE	255 640 732,36	43 167 543,59

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1) REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement de l'ANC n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au Plan Comptable Général et aux règlements en vigueur ainsi qu'en fonction des normes spécifiques de la profession.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels industriels et sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis sur 15 ans.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (à leur valeur d'apport en ce qui concerne les immobilisations apportées par Esso S.A.F) ou à leur coût de production par l'entreprise. Les dépenses ayant pour objet de prolonger de manière significative la durée de vie des installations industrielles sont immobilisées.

La dépréciation des immobilisations corporelles est constatée par la voie d'amortissements linéaires faisant l'objet d'un plan d'amortissement et calculés en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations, selon les normes généralement admises dans la profession. Quand les dispositions fiscales l'autorisent, un complément d'amortissements (dégressifs) est constaté par la voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes:

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

Immobilisations Financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût de souscription ou d'acquisition par la société. A la clôture de l'exercice, il est procédé à la comparaison de la valeur brute avec celle de la quote-part des capitaux propres que les titres représentent. Dans les cas où cette dernière est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, sauf dans les cas où il existe des plus-values potentielles certaines.

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Compte tenu de son activité, Esso Raffinage S.A.S. est concernée par les dispositions prises par l'Union Européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Conformément au règlement n°2012-3 du 4 octobre 2012, les quotas sont depuis le 1er janvier 2013 comptabilisés dans les comptes de stocks selon les règles suivantes :

- Les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle ;
- Les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (*First in, First out*) ;
- Les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre et être restitués à l'Etat soit vendus,

A la clôture,

- une provision d'achat de quotas évaluée à la valeur marché en date de clôture est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par la société,
- un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles,
- Les achats ou les cessions de quotas destinés à faire face à un manque ou un surplus de quotas sont enregistrés en « achats de matières premières et autres approvisionnements ».

Stocks

Les stocks de marchandises non pétrolières et de matières consommables d'exploitation et d'entretien sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est calculée sur les seuls articles critiques et est basée sur le délai depuis le dernier mouvement de chaque article en appliquant les taux suivants :

Dernier mouvement < à 2ans	dépréciation 0%
2 ans < dernier mouvement et < 3 ans	dépréciation 50%
3 ans < dernier mouvement et < 4 ans	dépréciation 60%
4 ans < dernier mouvement et < 5 ans	dépréciation 70%
5 ans < dernier mouvement et < 6 ans	dépréciation 80%
Dernier mouvement > à 6ans	dépréciation 90%

Dépenses de remise en état des unités de Raffinage

Elles donnent lieu à la constitution d'une provision pour grosses réparations afin de répartir les charges relatives aux "inspections métal" sur les exercices au cours desquels l'utilisation des unités a créé la nécessité d'effectuer ces travaux de remise en état. Le montant de la provision pour grosses réparations s'élève à 112 855 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Intéressement et participation

Un nouvel accord sur la participation, l'intéressement a été signé en juin 2023 pour une durée de 3 ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France qui ont des relations économiques sur le site de Port-Jérôme-Gravenchon.

La répartition de l'enveloppe de l'intéressement-participation s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales de chacune des trois sociétés.

Comptes consolidés

En application des articles 833-29, 833-2/10 et 833-2/11 du Plan Comptable Général, la société Esso Raffinage S.A.S. est comprise dans le périmètre d'intégration du groupe consolidé Esso S.A.F. dont la tête de groupe Esso S.A.F. a son siège social situé au 20 Rue Paul Héroult – 92000 Nanterre (R.C.S. Nanterre 542 010 053).

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie de Fos-sur-Mer

La raffinerie de Fos-sur-Mer a été mise progressivement à l'arrêt à partir du 20 janvier 2024. Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service. Certains équipements ont également été remplacés par du matériel de dernière génération. Ce grand arrêt programmé a également permis de réaliser de nombreux projets d'efficacité énergétique et d'intégration thermique pour réduire les émissions de CO₂ de la raffinerie et ainsi préparer le chemin d'une décarbonation des activités de la raffinerie.

Ce chantier réalisé par le personnel Esso et par des entreprises intervenantes a représenté environ 500 000 heures de travail réalisées par 1 500 personnes présentes sur le site pendant les travaux.

Les unités de production ont redémarré progressivement à partir du 08 mars 2024.

Incendie à la raffinerie de Gravenchon

Un feu s'est déclaré le 11 mars 2024 sur une unité de distillation de la raffinerie de Gravenchon faisant cinq blessés légers. Il a été rapidement maîtrisé par les moyens internes du site. Le Plan d'opérations interne déclenché a été levé le mardi 12 mars. Après les travaux de réparation, la raffinerie a progressivement redémarré à partir du 19 mai. Pendant cette période de travaux, la raffinerie a opéré à environ 50 % de sa capacité de production et les équipes du groupe Esso se sont mobilisées pour assurer l'approvisionnement des clients.

Cession des activités raffinage et logistique du sud de la France à la société Rhône Énergies.

À l'issue du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel entamé le 11 avril 2024 et après obtention des autorisations d'usage pour ce type de transaction, le groupe Esso S.A.F. a cédé au 1er novembre ses activités de raffinage et de logistique dans le sud de la France à la société Rhône Énergies, dont les actionnaires sont Entara LLC et Trafigura Pte Ltd.

Cette cession comprend la vente de la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer, détenue par Esso Raffinage, d'autres actifs détenus par Esso S.A.F. dont les dépôts de Toulouse, Villette-de-Vienne et les inventaires détenus sur les sites cédés pour une quantité de 797 Kt.

Dans le cadre de cette cession, les salariés de la société Esso Raffinage et de la société Esso S.A.F. travaillant sur les sites concernés ont été transférés dans la nouvelle entité Rhône Énergies conformément à la réglementation en vigueur.

Projet de restructuration des activités de la société ExxonMobil Chemical France

La société ExxonMobil Chemical France (EMCF), affiliée du groupe ExxonMobil et cliente du groupe Esso S.A.F., a communiqué le 11 avril 2024 son projet d'arrêt définitif du vapocraqueur et ses unités aval de l'usine EMCF de Port-Jérôme-sur-Seine en 2024.

Ce projet ne concerne pas les opérations de la raffinerie Esso de Port-Jérôme-sur-Seine. Cependant, ce projet nécessite une adaptation des services mutualisés actuellement fournis par le groupe Esso S.A.F. à EMCF. Après consultation des instances représentatives du personnel, la réorganisation qui en découle sera mise en place d'ici fin 2025 pour un coût estimé à 39 millions d'euros pour le groupe Esso S.A.F. (dont 33 millions d'euros pour Esso Raffinage) et intégralement pris en charge par EMCF.

Quantités de pétrole brut traité en raffinerie

Les raffineries du groupe ont traité 12,6 millions de tonnes de pétrole brut en 2024 en baisse de 17,6 % par rapport à 2023, dont 9 millions de tonnes traitées par la raffinerie de Gravenchon soit un taux d'utilisation de 75 % de sa capacité théorique de traitement et 3,6 millions de tonnes traitées par la raffinerie de Fos-sur-Mer ce qui représente un taux d'utilisation de 65 % par rapport à sa capacité théorique (ramenée sur une durée de 10 mois).

Pour rappel, la raffinerie de Fos-sur-Mer a procédé à un grand arrêt pour maintenance programmée à partir du 20 janvier pour commencer à redémarrer le 8 mars. Cette raffinerie a été cédée à Rhône Énergies le 1er novembre 2024.

Un incendie s'est déclaré le 11 mars sur une unité de distillation de la raffinerie de Gravenchon. Le redémarrage des unités de production endommagées par l'incendie s'est déroulé progressivement à partir du 19 mai après deux mois de réparations.

	2024	2023
1 ^{er} trimestre	2,8	3,4
2 ^e trimestre	2,6	3,7
3 ^e trimestre	4,0	4,2
4 ^e trimestre	3,2	4,0
Total année	12,6	15,3

Autres informations

Esso Raffinage S.A.S. fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la mère est la société Esso S.A.F.

3) FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Arrêt pour maintenance programmée de certaines unités de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine

À partir du 1er mars 2025, La raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine a débuté en séquence l'arrêt de certaines unités dans le cadre d'un grand arrêt planifié. Ces opérations d'arrêt ont été préparées de manière à limiter les nuisances de toutes natures. Cet arrêt technique programmé permet de procéder à des inspections détaillées d'équipements habituellement en service continu et d'améliorer notamment la performance environnementale et la compétitivité du site. Ce grand arrêt permettra également de réaliser de nombreux projets dont des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO2. La direction de la raffinerie, en liaison avec les directions des entreprises intervenantes, met en œuvre les moyens nécessaires pour que cet arrêt se déroule en sécurité et en minimisant les nuisances pouvant être causées aux communautés avoisinantes.

4) ETAT DE L' ACTIF IMMOBILISE

(milliers d'euros)

2024	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	42 993	(39)	73	(3 345)	39 682
Immobilisations incorporelles en cours	73	74	(73)		74
Total I	43 066	35	0	(3 345)	39 756
Immobilisations corporelles					
Terrains	11 272				11 272
Constructions	221 926	564	2 564	(4 737)	220 317
Installations techniques, matériels et outillages indu	1 792 606	19 199	34 572	(372 069)	1 474 309
Autres immobilisations corporelles	16 158		223	(3 036)	13 345
En-cours et autres	51 773	34 293	(37 359)		48 707
Total II	2 093 735	54 056	0	(379 842)	1 767 950
Immobilisations financières					
Participations	9				9
Créances rattachées à des participations	0				0
Prêts	18				18
Autres immobilisations financières	0				0
Total III	27	0	0	0	27
Total général	2 136 828	54 091	0	(383 187)	1 807 733

(milliers d'euros)

2024	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	42 818	80	(3 328)	39 570
Immobilisations corporelles	1 534 885	61 388	(223 518)	1 372 755
Immobilisations financières				
Total	1 577 703	61 468	(226 846)	1 412 325

5) DETAIL DES STOCKS

(milliers d'euros)

Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Matières consommables	37 866	(24 291)	13 575
Quotas de CO2	0	0	0
Total	37 866	(24 291)	13 575

6) VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social d'ERSAS de 34 465 960,75 euros est composé de 2 260 063 actions de 15,25 euros de nominal.

(milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	132 558			132 558
Ecart de réévaluation 1976	1 126			1 126
Réserve légale	3 447			3 447
Autres réserves facultatives	950			950
Report à nouveau	(13 362)	43 168		29 806
Résultat 2023	43 168		(43 168)	0
Résultat 2024		255 641		255 641
Subventions d'investissement	327		(120)	207
Provisions réglementées				
- pour investissement	0			0
- pour amortissements dérogatoires	317 247	5 244	(97 412)	225 078
Total	485 461	304 053	(140 700)	648 813

7) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour risques					
- pour risque fiscal	50		(50)		0
- pour perte de change	72	70	(72)		70
- pour litiges	3 635		(3 500)		135
- pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	83			(83)	0
Total provisions pour risques	3 840	70	(3 622)	(83)	206
Provisions pour charges					
- pour retraites et médailles du travail (1)	2 122		(399)		1 723
- pour grosses réparations	143 438	43 633	(47 729)	(26 487)	112 855
- pour plan social	346	33 055	(346)		33 055
- pour remédiation	3 300		(300)		3 000
- autres	2 782	900			3 682
Total provisions pour charges	151 988	77 588	(48 774)	(26 487)	154 315

Note :

(1) La provision pour pensions correspond à l'engagement de gratification pour longs services. En matière de pensions et obligations similaires, voir également les engagements hors bilan dans la présente annexe.

8) AUTRES DEPRECIATIONS

(milliers d'euros)

Catégories des dépréciations	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	0			0
Sur immobilisations corporelles (1)	164 785		-164 785	0
Sur immobilisations financières	0			0
Sur actif circulant	12 449	13 507	-1 665	24 291
Total	177 235	13 507	-166 450	24 291

En 2024, L'intégralité de la dépréciation des actifs constatée au 31 décembre 2023 a été reprise sur l'exercice 2024 pour le montant de 164 785 milliers d'euros suite au test de dépréciation réalisé à la clôture de l'exercice.

Ainsi, la valeur des actifs immobilisés a été comparée à la valeur d'entreprise de la société Esso Raffinage S.A.S. Celle-ci a été obtenue à partir de la valeur d'utilité calculée en base IFRS conformément à la norme IAS 36 et déterminée à partir

- d'actualisation des flux de trésorerie prévus pour 2025 et prévisions estimées sur la période 2026-2031 tenant compte de la baisse structurelle de la demande associée à la transition énergétique ;

Les autres hypothèses intègrent

- une valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini de 0 % ;
- des prix du pétrole brut projeté à l'horizon 2030+ à 70 \$/baril ;
- une conversion en euros des flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollar à 1,05 \$/€ et actualisés à un taux de 8 % correspondant au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. ;

9) STRUCTURE FINANCIERE

La société Esso Raffinage S.A.S. dispose d'une convention de trésorerie avec la société mère Esso S.A.F. ainsi que d'une ligne de financement court terme auprès de la société EMCH (ExxonMobil Capital Hungary KFT) filiale de financement du groupe ExxonMobil. Au 31 décembre 2024, ces lignes de crédit n'étaient pas utilisées.

10) COMMENTAIRES SUR LES CREANCES ET LES DETTES

Les créances à plus d'un an comprennent 8 459 milliers d'euros de catalyseurs en charges comptabilisées d'avance.

(milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	9		9
Prêts	18		18
Autres immobilisations financières	0		0
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	248 034	248 034	
Autres créances	304 848	304 848	
Sous-total	552 909	552 882	27
Charges constatées d'avance	17 559	9 100	8 459
Total général	570 468	561 982	8 486

Le montant des dettes à plus d'un an est détaillé ci-dessous :

(milliers d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2024	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			0-1 mois	1 mois-2 mois	2 mois-3 mois	> 3 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	64 741	59 102	5 362	240	18	19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	71 196	71 196				
Total	135 937	130 298	5 362	240	18	19

11) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est un profit de 126 767 milliers d'euros contre une perte de 62 613 milliers d'euros en 2023.

Ce résultat comprend :

- une dotation aux amortissements dérogatoires pour un montant de 5 244 milliers d'euros;
- une reprise d'amortissements dérogatoires pour un montant de 97 412 milliers d'euros;
- une moins value nette de cession des immobilisations de la raffinerie de Fos-sur-Mer pour le montant de 76 014 milliers d'euros ;
- une charge nette de coûts liés à la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer pour 15 946 milliers d'euros
- une charge exceptionnelle de 9 563 milliers d'euros correspondant aux dotations aux amortissements des immobilisations qui ont fait l'objet d'une dépréciation;
- une reprise de l'intégralité de la provision pour dépréciation des immobilisations de 164 785 milliers d'euros ;
- une reprise de provision pour litige droit social de 3 500 milliers d'euros ;
- une dotation à la provision pour le plan social 2025 de 33 055 milliers d'euros.

12) EFFECTIF MOYEN

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2024	2023	2024	2023
Cadres	234	255	5	5
Agents de maîtrise, employés et techniciens	868	902	14	15
Ouvriers	147	164	-	1
TOTAL	1 249	1 321	19	21

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

13) ENGAGEMENTS HORS BILAN

13.1 Engagements donnés

(milliers d'euros)

Engagements donnés	2024	2023
Engagement pour retraites du personnel (1)	202 002	242 998
Engagements d'achats d'immobilisations (2)	53 958	39 272
Autres engagements donnés (3)	3 379	5 672
Total	259 339	287 942

(1) Estimation des charges potentielles futures envers

- Les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière.
- Le personnel en activité

Le calcul des engagements de retraite intègre :

- un taux d'actualisation financière de 3,5 % (taux de référence utilisé : Obligations d'entreprises cotées « AA ») ;
- un taux d'inflation à long terme de 2 % pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/ femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso Raffinage en 2024 s'établit à 11 756 milliers d'euros.

En 2024, La société n'a pas effectué de versement auprès d'un Organisme de Fonds de Pension en vue d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Cette sécurisation permet de répondre à l'obligation qui est faite aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10% à 50% des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

Réforme des retraites 2023

Cette réforme est entrée en application le 1er septembre, conformément à la loi du 14 avril 2023. Pour les assurés soumis à la règle commune, l'âge de départ en retraite fixé initialement à 62 ans est porté à 62 ans et 3 mois pour les personnes nées entre le 1er septembre 1961 et le 31 décembre 1961, et augmente d'un trimestre par année de naissance pour atteindre l'âge de 64 ans pour les personnes nées à partir du 1er janvier 1968. L'impact de cette réforme en 2023 sur le montant des engagements de retraite était un gain de 4 millions d'euros, non significatif au vu des montants de ceux ci.

(2) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(3) Les autres engagements donnés comprennent l'engagement implicite de la société sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC.

13.2 Engagements reçus

(milliers d'euros)

Engagements reçus	2024	2023
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'Esso S.A.F.	20 500	20 500
Total	20 500	20 500

13.3 Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet de serre (SEQE) au 1^{er} janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO₂ aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQE. Une quatrième phase du SEQE a commencé en 2021. Elle durera jusque 2030, avec une étape intermédiaire en 2025. Les quotas alloués pour chaque installation ont été publiés par la Commission Européenne en juillet 2021, à partir des soumissions des raffineurs européens faites en 2019 de leurs émissions réelles en 2016/2017/2018.

Les quotas alloués à compter de 2021 ont été réduits d'environ 10 %. Dans le cadre de la nouvelle feuille de route climatique de la Commission Européenne, le projet de révision de la directive ETS publié fin 2022 comprend une proposition d'accélérer cette réduction, le « Pacte Vert » Européen ayant pour ambition une réduction des émissions de 55 % en 2030 au lieu de 40 % (objectif « Fit for 55 »).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les achats de quotas sont effectués par une société affiliée au groupe ExxonMobil au niveau européen. Cette société refacture ensuite à Esso Raffinage (ERSAS) la quantité de quotas qu'ERSAS doit restituer à l'Etat calculée à partir de ses émissions et diminuée des quotas alloués gratuitement par l'Etat.

(milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	quotas alloués	quotas restitués
année 2021	1 690	2 585
année 2022	1 690	2 407
année 2023	1 690	2 610
année 2024	1 694	2 249
Total années 2021-2030	6 764	9 851